

# Les rapports entre les mondes politique et technique

Autor(en): **Bringolf, Alain**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale**

Band (Jahr): - **(1995)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-957549>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA MISE EN COMMUN DES FORCES TECHNIQUES ET POLITIQUES DE LA CHAUX-DE-FONDS PERMETTENT DE DYNAMISER LE COMPROMIS HELVÉTIQUE EN VUE DE RÉALISER DES PROJETS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

48

## Les rapports entre les mondes politique et technique

► Alain Bringolf

**Das Verhältnis zwischen der politischen und der technischen Ebene**

*Die notwendige Verbindung zwischen Politik und Technik entsteht dadurch, dass sich die beiden Partner ergänzen. Sie beruht auf einer wohlverstandenen Trennung der Zuständigkeiten. Diese Zusammenarbeit bringt Schwung in den berühmten helvetischen Kompromiss und erleichtert die Erarbeitung und die Verwirklichung von Projekten.*

**Pour avoir un avis précis à ce sujet, il est nécessaire de bien délimiter de quelle politique l'on parle, de la politique menée par le législatif ou par l'exécutif?**

La politique menée par le législatif devrait permettre de donner des réponses à la collectivité pour corriger les défauts dont elle a pris conscience. Je dis devrait, car malheureusement la pratique politique actuelle consiste surtout à défendre d'abord des intérêts sectoriels ou privés. C'est oublier que la politique consiste à conduire les affaires d'un état, d'un canton ou d'une commune. Elle a pour objectif de chercher à résoudre les problèmes qui se posent à l'ensemble de la société. Il n'empêche que c'est au sein des législatifs que s'opèrent les choix politiques majeurs qui guident le devenir de notre société.

La politique menée par l'exécutif est subordonnée par principe au législatif et sa tâche est d'appliquer les décisions prises par ce dernier. C'est en qualité de membre d'un exécutif que je m'exprimerai et en particulier par ma pratique de 18 ans passés à la tête du dicastère des Travaux publics, des bâtiments et de l'urbanisme de la ville de La Chaux-de-Fonds.

Je considère le rôle d'un chef de dicastère ou de département semblable à celui d'un médiateur entre le législatif, les commissions, le public, la presse, les services techniques, les spécialistes. Il doit synthétiser les options, favoriser les échanges et proposer des convergences pour être en mesure de construire un projet. Sa responsabilité est grande et le point d'équilibre bien étroit. Ces liens doivent être dynamiques et dialectiques.

C'est-à-dire qu'ils doivent conduire à des réalisations, en tenant compte à la fois des exigences politiques et techniques. L'élu d'un exécutif doit donc chercher à expliquer aux forces politiques, les exigences, les contraintes et les limites auxquels les spécialistes sont soumis et à ces derniers, les objectifs recherchés par les forces politiques en présence.

Il faut une bonne dose de savoir-faire et d'esprit de synthèse pour conduire une politique constructive, car elle doit à la fois se soumettre aux lois et règlements et tenir compte des rapports de force qui s'affrontent au sein de la collectivité. Pour parvenir à cet équilibre, je ne vois que le dialogue, l'échange, l'écoute et le rassemblement des opinions pour construire à travers ces relations, pleines de contradictions, les meilleurs projets possibles.

Cette pratique constitue un progrès car elle cherche à dépasser les rapports de force qui émanent de notre civilisation industrielle, basée sur la concurrence et l'élimination plutôt que sur la fraternité. "La spécificité humaine est dans l'échange" (Albert Jacquard).

Les difficultés surgissent lorsque les rôles et responsabilités ne sont pas bien définis. Dès lors les services techniques deviennent de plus en plus indépendants et ont tendance à oublier qu'ils sont au service d'une collectivité publique. De leur côté, les responsables politiques faillissent à leur mission, par souci électoraliste ou afin de satisfaire certains intérêts. Dans cette confusion, l'ingérence du technique sur le politique et inversement devient de plus en plus fréquente.

Le rôle d'un membre d'exécutif doit tendre à la recherche constante des moyens de concilier objectivement les différentes propositions émergeant à la fois des services techniques et des forces politiques. Mais les compromis peuvent se traduire par de l'immobilisme. Cela arrive lorsque l'on enlève à un projet tout ce qui ne convient pas à l'un ou l'autre spécialiste ou à l'une ou l'autre force politique; il en découle un compromis au rabais.

Je pense qu'il est possible d'agir en consensus positif, c'est-à-dire en cherchant à construire un projet réunissant la complémentarité des divers intéressés. De cette manière, le compromis n'apparaît plus comme bloquant et résiduel mais comme rassembleur des avis entre technique et politique.

Une telle attitude exige de la modestie de la part de l' élu et un état d'esprit animé par la volonté de servir. Il s'agit de faire passer l'intérêt général avant son orientation personnelle et ou celle de son parti. Une sorte de neutralité positive pourrait résumer cette manière d'être.

Je ne crois pas qu'il soit possible de gouverner autrement, sinon on sombre très vite dans les querelles, dans la course au pouvoir avec toutes les conséquences que cela engendre, la plus grave étant le désintérêt des citoyens pour la politique.

Dans une bonne ambiance, le travail avec les techniciens est passionnant car il n'y a pas d'exclusion, mais volonté de mise en commun. La richesse des expériences et des connaissances conjuguées avec la pluralité des propositions politiques et techniques permet de bons résultats pour autant qu'on y consacre le temps nécessaire.

C'est en tout cas dans cet état d'esprit que j'ai cherché à conduire les services qui m'étaient attribués.

C'est à mes collaborateurs techniques de dire si les actes furent conformes à la volonté. ■



► Alain Bringolf,  
Conseiller communal en  
charge de l'urbanisme,  
La Chaux-de-fonds